

**COMMUNE DE MONTPOTHIER**

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**

**- DICRIM -**



**RISQUES MAJEURS**  
Apprenons les bons réflexes !

**- Document à conserver -**



Le 24 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une TRÈS GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.



Le Maire,

César CORNAZ

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

**Il existe plusieurs types de risques :**

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain...)

Les risques technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie...)

Un risque est dit "majeur" :  
si sa fréquence est faible et sa gravité  
très lourde.

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **MONTPOTHIER** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.



l'évènement =  
l'aléa



les  
enjeux



le  
risque

**Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune**

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
10PREF19990415	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

# A quels risques sommes-nous exposés à MONTPOTHIER ?



*Risques répertoriés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)*

*Pour en savoir plus sur ces risques, consulter le DDRM*

*(en mairie ou sur [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))*

## Les risques naturels :

- les mouvements de terrain :
  - Retrait gonflement des sols argileux « aléa FORT »
- les cavités

## Les risques technologiques :

- nucléaire :
  - PPI CNPE (approuvé le 30/07/2019) dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium
- Transport de Matières Dangereuses :
  - RD 951
- Activités industrielles : silos...

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :



Les risques météorologiques : tempête de 1999, fortes neiges...



Les risques sanitaires : pandémie, canicule...

## Catastrophes naturelles reconnues :

(Source : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

*L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes.  
Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.*

# ALERTE DE LA POPULATION

En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante  
selon les besoins / évènements :

Le territoire a été divisé en trois secteurs attribués à un élu (et un suppléant) pour diffuser l'alerte :

- avec le porte-voix
- en porte à porte
- par téléphone, si aucune réponse avec les deux premiers procédés.

Trois points de rassemblement ont été retenus



Place de la Mairie  
Place du Marronnier  
Angle Grande Rue/rue des Brûlis



PLACE DE LA MAIRIE



PLACE DU MARRONNIER



ANGLE GRANDE RUE/RUE DES BRULIS



# Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à MONTPOTHIER

La RD 951, les rues communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



## Les mesures de prévention



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des eaux...)

Des Plans d'ORganisation départementale des SECours (Plan ORSEC TMD) seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

#### **Si vous êtes témoin :**

- **Donnez l'alerte :**

**pompiers 18**

**police 17,**

**depuis portable 112**

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

### PENDANT L'ACCIDENT

#### **Si vous entendez l'alerte**

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.

### **Écoutez la radio**

Champagne FM Troyes 97.5

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- Ne téléphonez pas

- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## Les bons réflexes !



**Enfermez-vous dans un bâtiment**



**Bouchez toutes les entrées d'air**



**Écoutez la radio**



**Ne téléphonez pas**



**Ni flammes ni cigarettes**

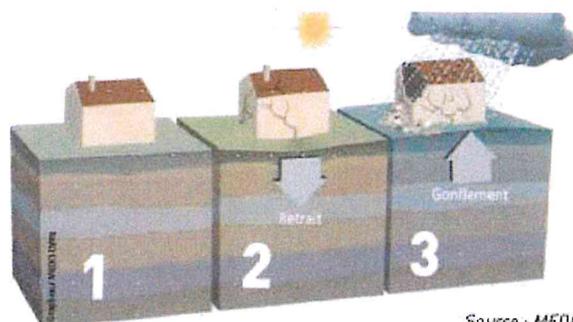


**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**



# Risque mouvement de terrain « retrait-gonflement des sols argileux » Aléa FORT

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche).



Source : MEDO



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures,...) pouvant rendre inhabitables certains bâtiments.

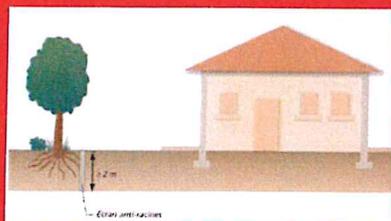
## Le risque à Montpothier

La commune se situe sur une zone d'aléa fort : voir carte.

## Les mesures de prévention

Le ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque « retrait gonflement des sols argileux ». Comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? et une brochure sur la nouvelle réglementation en vigueur depuis 2020.

### Comment faire pour prévenir des dégâts ?



Eloigner la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades.



Réaliser une structure étanche autour du bâtiment.

Retrouvez tous les conseils dans les brochures de recommandations :

[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)





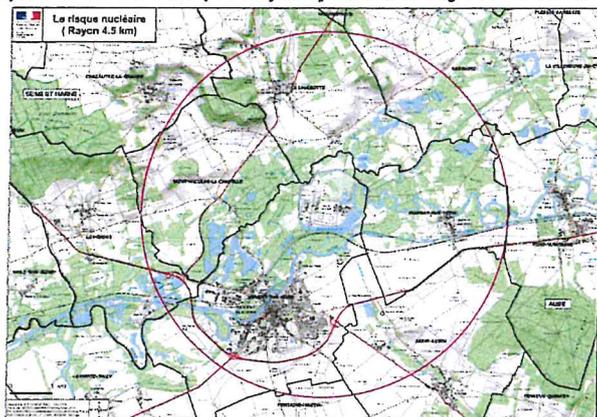
# Risque nucléaire

## Qu'est-ce qu'un risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est la conséquence d'un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et des enceintes prévus à cet effet. Il peut survenir lors d'accidents de transports de matière radioactives, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle et notamment sur une centrale nucléaire.

## Le risque à Montpothier

Montpothier peut être concerné par un accident nucléaire avec le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Nogent-sur-Seine, qui comprend deux réacteurs en exploitation depuis 1986 et étant située dans le rayon des 10 km (*voir plaquette d'informations "Ayez les bons réflexes" du CNPE*).



Cartographie du rayon des 4,5 km autour du CNPE de Nogent-sur-Seine

## Les mesures de prévention

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été approuvé en juillet 2019, afin de planifier l'organisation de crise qui serait mise en oeuvre par les pouvoirs publics en cas d'accident survenant à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

Son élaboration, sa mise à jour et son activation sont de la responsabilité du préfet.

Mis en oeuvre en cas d'accident avec rejets radioactifs sortant des limites du CNPE, il a pour objectif essentiel l'organisation des secours publics **pour protéger la population, les biens et l'environnement** et sert à coordonner l'ensemble des moyens mis en oeuvre.

- Parmi ces mesures :
- mise à l'abri des populations
  - distribution des comprimés d'iodure de potassium
  - éloignement temporaire ou évacuation.

## Les moyens de surveillance

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par le CNPE. Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (maire, pompier ou gendarmerie). Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de rassemblement.



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution des comprimés d'iodure de potassium.
- Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Nogent-sur-Seine  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

### PENDANT L'ACCIDENT

#### **Si vous entendez l'alerte**

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.  
Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

### APRÈS L'ACCIDENT

**Respectez les consignes données par les autorités**

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



## ALERTE CNPE

En cas d'évènement majeur au CNPE de Nogent-sur-Seine, la population située dans la **zone de protection réflexe (4,5 km autour du site)** est avertie au moyen des sirènes d'alerte et par un dispositif automatique d'appel téléphonique mis en place par EDF. La population doit rejoindre au plus vite un bâtiment en dur, se mettre à l'abri et à l'écoute de la radio qui diffuse les conseils de sécurité des autorités.

### Début de l'alerte

#### En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri :

l'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en 3 séquences d'1 minute et 41 secondes soit le signal national d'alerte.



### Fin de l'alerte

#### Une fois le danger écarté :

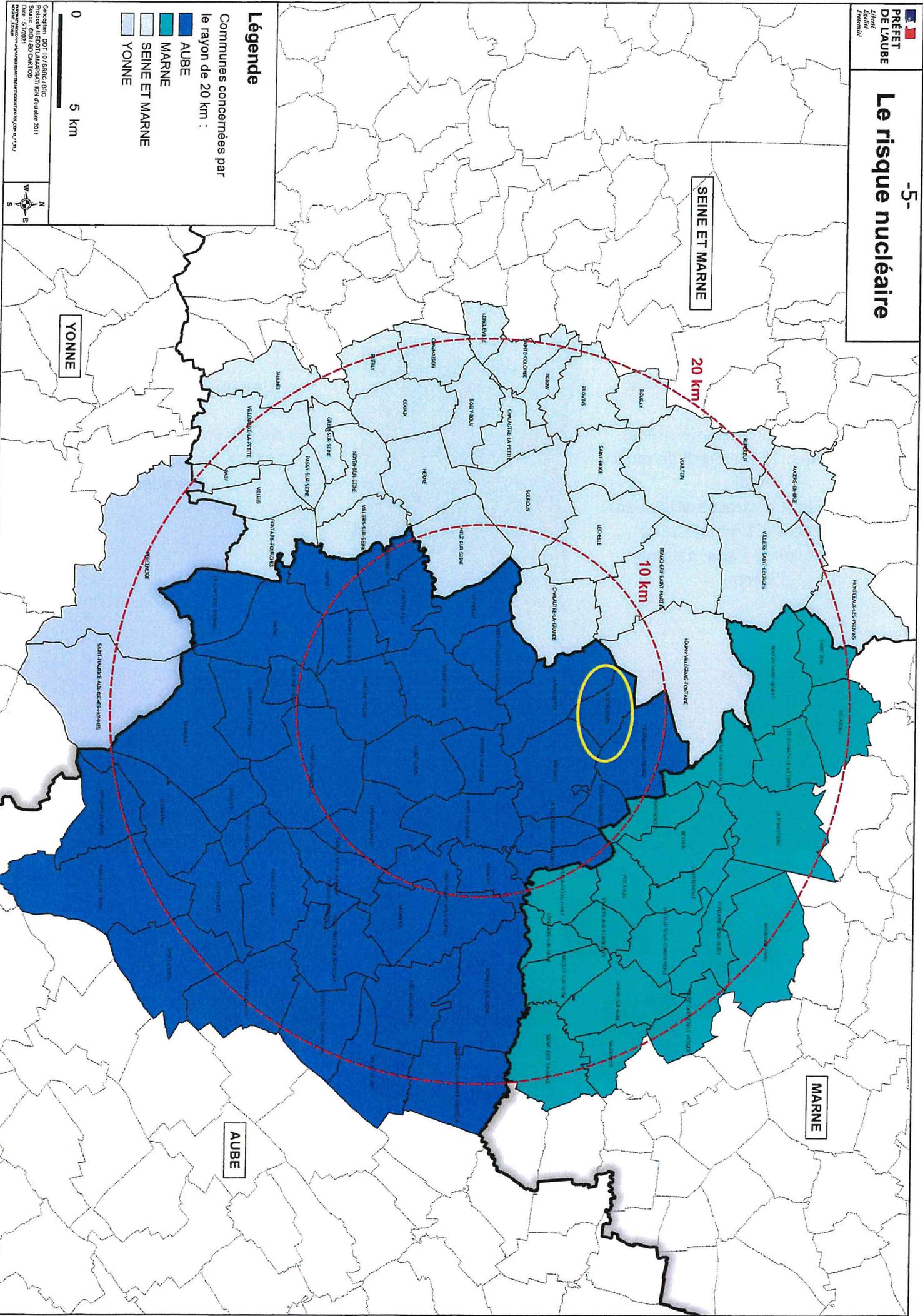
les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

### Le pack « sécurité » à préparer chez soi

radio à piles, lampe de torche matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture / eau, couvertures, vêtements, papier personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



# -5- Le risque nucléaire



## Légende

Communes concernées par le rayon de 20 km :

- AUBE
- MARNE
- SEINE ET MARNE
- YONNE

0 5 km

Coordonnées : DDT 10, 158962, 4802  
Préfecture de l'Aube, 10000 Nogent-sur-Seine  
Date : 04/10/2011  
Mise à jour : 04/10/2011  
www.aube.gouv.fr



# Risque industriel

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ ou l'environnement.

Le risque industriel peut se développer dans les établissements dont les activités et/ ou les produits utilisés ou stockés sont répertoriés dans une nomenclature spécifique.

Les principales manifestations sont regroupées sous trois typologie d'effets :

- effets thermiques liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion
- effets mécaniques liés à une surpression
- effets toxiques

## Le risque à Montpothier

La commune est concernée par ce risque par la présence de l'usine VTA située au 136 rue du Marais



## **Les mesures de prévention et l'organisation des secours**

Les établissements industriels sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Des dispositions réglementaires imposent aux exploitants (selon leur catégorie) différents plans de secours, étude de danger, et des concertations spécifiques envers les populations riveraines.

Dans le Plan Communal de Sauvegarde le maire détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

En cas d'accident, un Poste de Commandement Communal est mis en place par le maire pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, rassemblement de la population...).



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.

#### **Si vous êtes témoin**

- Donnez l'alerte :  
18 pompiers  
17 police  
112 depuis portable  
en précisant la nature du sinistre

### PENDANT L'ACCIDENT

- Ne fumez pas
- Évacuez les environs de l'établissement
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

- Si il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie

- Si un nuage toxique se dégage, fuir selon un axe perpendiculaire au vent

- Trouvez un local pour se confiner et fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.

- Se laver en cas d'irritation, et si possible se changer

- Écoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5 ou 91.7 / France Bleu 100.5 ou 100.8)

- Ne téléphonez pas pour ne pas surcharger le réseau téléphonique

### APRÈS L'ACCIDENT

#### **Respectez les consignes données par les autorités**

- Ne sortez qu'après la fin de l'alerte ou sur ordre d'évacuation

## Les bons réflexes !



**Enfermez-vous dans un bâtiment**



**Bouchez toutes les entrées d'air**



**Écoutez la radio**



**Ne téléphonez pas**



**Ni flammes ni cigarettes**



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école**



# Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...)

## Les effets

Vents violents, précipitations intenses... les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.



## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

## Le risque à Montpothier

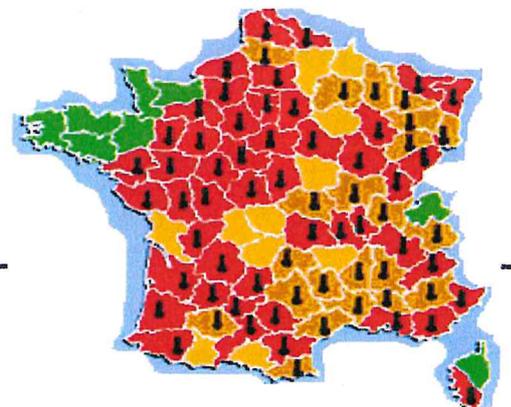
Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur deux peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20 % des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux tempêtes.

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

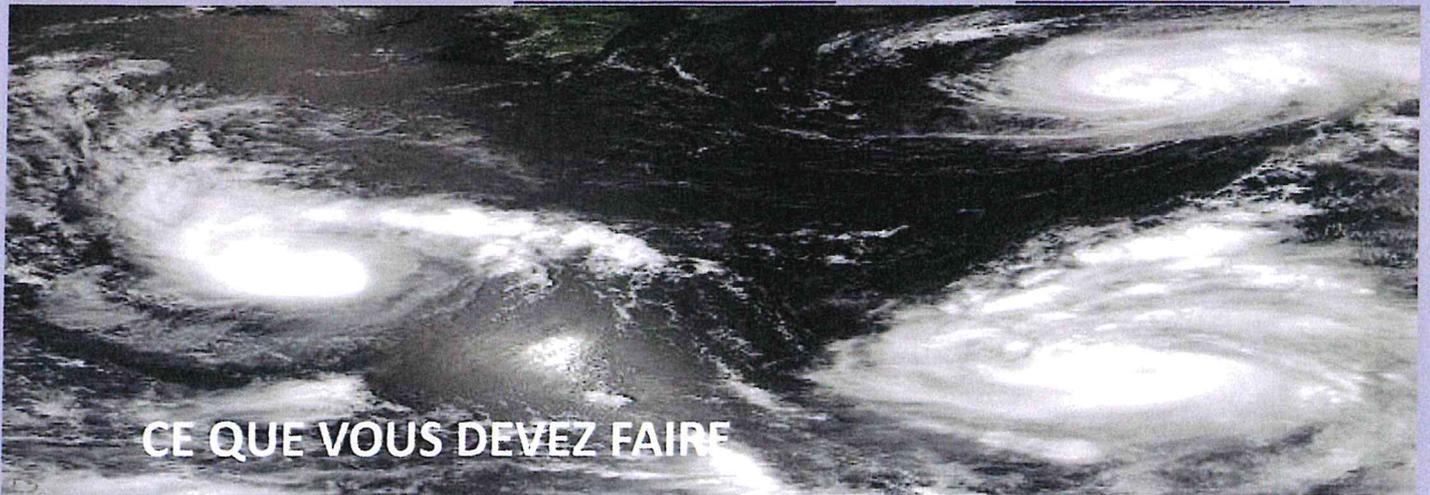
-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**

	Vent violent		Neige-verglas
	Pluie-inondation		Canicule
	Orages		



PENDANT UNE TEMPÊTE

APRÈS UNE TEMPÊTE



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

### DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

### **Si une tempête est annoncée**

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de prendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment

Fermez portes et volets

Ne montez pas sur un toit

Ne prenez pas votre véhicule

Ne restez pas sous les lignes électriques



sanitaire

# Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

## Le risque à MONTPOTHIER

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

## Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

## Les mesures de prévention



## Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



# Risque sanitaire : canicule

Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement sur les mois de juin, juillet et août.

## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).

## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie toute personnes de votre entourage qui vous semble en difficultés.

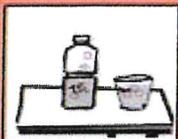
Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule.

Elle est consultable depuis le site [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)



## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



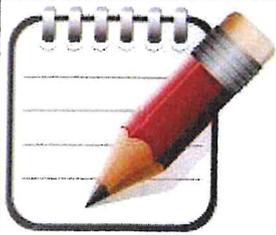
Buvez au moins 1L ¼ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.

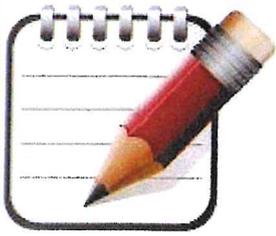


Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



## Les numéros utiles

Mairie de XXXXX @mail mairie	XX.XX.XX.XX.XX
Préfecture de l'Aube – Troyes <a href="mailto:prefecture@aube.gouv.fr">prefecture@aube.gouv.fr</a>	03 25 42 35 00 Site internet : <a href="http://www.aube.gouv.fr">www.aube.gouv.fr</a>
Direction Départementale des Territoires <a href="mailto:ddt@aube.gouv.fr">ddt@aube.gouv.fr</a>	03 25 46 20 25
Pompiers	18 ou (par portable : 112)
Police / Gendarmerie	17
SAMU	15
Conseil Départemental Centre routier	0 800 12 10 10
Météo France	0 899 71 02 10 Site internet : <a href="http://www.meteofrance.fr">www.meteofrance.fr</a>
Vigicrues	Site internet : <a href="http://www.vigicrues.gouv.fr">www.vigicrues.gouv.fr</a>
Géorisques	Site internet : <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a>

### Écoutez les informations :

Champagne FM 97.5  
France Bleue 100.8  
France Info 105.5  
France Inter 95.3  
France 2 et France 3  
Canal 32

Plus d'informations sur  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)